



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 4 septembre 2018 à 20h, à l'Hôtel de Ville au 1 rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Louis-Marie D'Anjou, Dave Robichaud et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption des procès-verbaux du 06 août 2018
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Grand tour Cycliste de la Matapédia
- 8- Travaux de la Rue Blanchard
- 9- Demande de subvention pour la salle de quilles
- 10- Mise en commun d'équipement
- 11- Avis de motion et présentation d'un règlement d'emprunt
- 12- Autorisation à la MRC pour appel d'offres, mur de soutènement
- 13- Autorisation à la MRC pour appel d'offre étude géotechnique PAVL 2019
- 14- Caméra dans la salle du conseil
- 15- Adoption du règlement 233-18 modifiant le règlement de zonage
- 16- Dérogation mineure de Roland Bourdages
- 17- Dérogation mineure d'Yvon Lavoie
- 18- Semaine de la sécurité ferroviaire
- 19- Dons
- 20- Affaires nouvelles
- 21- Correspondance
- 22- Période de questions
- 23- Levée de la séance

2018-09-241

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant quelques points.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 3- Première période de questions
Un citoyen s'informe de l'endroit où il sera possible de faire la vidange des roulottes de camping étant donné que le camping est maintenant fermé?
- Nous allons rendre disponible temporairement l'ancien site situé à Matamajaw.
Un citoyen demande des explications au sujet des réparations du pont de la rivière Matapédia et des difficultés possibles de la circulation des autobus.

2018-09-242

- 4- Adoption du procès-verbal du 06 août 2018
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter le procès-verbal du 06 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-09-243

- 5- Adoption de la liste des comptes
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, d'adopter la liste des comptes au montant de 54 532,49\$ et d'en autoriser le paiement, suite à la soustraction de la facture de Lyneco de 1 787.22\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 6- Rapports divers
6.1 Services municipaux
En l'absence de M. Alain Barrette, monsieur le Maire fait le résumé du rapport de voirie.

6.2 Dossiers des élus

Mme Odile Roy nous informe de la tenue d'une rencontre de suivi pour le Matamajaw qui a permis l'atteinte des objectifs pour les demandes du MCC.

6.3 Dossiers MRC

Pour le « Patrimoine Saumon », le dossier suit son cours, la position du ministère sera annoncée suite à l'élection provinciale.

- 7- Grand prix Cycliste de la Matapédia

Étant donné que le Grand prix Cycliste de la Matapédia est un événement d'envergure pour la Matapédia,

Étant donné que la Ville de Causapscal veut profiter des retombées de cet événement,

2018-09-244

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, d'accepter que l'événement critérium 2019, du grand prix cycliste, se tienne dans les rues Garon et St-Denis (appeler rond de course), d'autoriser la réfection et l'aménagement des rues pour permettre la tenue de l'événement le plus sécuritaire possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-09-245

- 8- Travaux de la Rue Blanchard
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser le paiement du deuxième décompte des travaux réalisés pour le mur de soutènement de la rue Blanchard au montant de 331 218.34\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2018-09-246 9- Demande de subvention pour la salle de quilles
Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de la subvention 1 500.00\$ demandée par la Coop qui fait l'acquisition de la salle de quilles, conditionnel à l'approbation du Comité de développement de la Ville de Causapscal,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 10- Mise en commun d'équipement
Attendu que la municipalité de Causapscal a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activité en milieu municipal;
Attendu que la municipalité de Causapscal désire déposer une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement;
Attendu que la municipalité de Causapscal désire acquérir les équipements suivants:
Caméra d'inspection;
Corrélateur acoustique;
Détecteur de fuite;
Localisateur de conduite.
Et les mettre en commun avec les autres municipalités de la MRC de La Matapédia;
Attendu que le montant de l'aide financière pouvant être accordé représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$
Attendu que le coût du projet représente un investissement total d'environ 52 500\$;
Attendu que la municipalité de Causapscal confirme son engagement à payer sa part des coûts pour l'acquisition des équipements qui seront répartis comme suit : 50% du montant non subventionné réparti en part égale entre les municipalités et le reste du montant selon la richesse foncière uniformisée;
2018-09-247 En conséquence, monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de mandater la MRC de La Matapédia à : Réaliser et déposer la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements en milieu municipal;
D'effectuer le suivi et la coordination avec le Ministère des Affaires Municipales et l'Occupation du Territoire et la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 11- Avis de motion et présentation d'un règlement d'emprunt
Annuler

12- Autorisation à la MRC pour appel d'offres, mur de soutènement

Attendu que la Ville a reçu un montant de 982 423\$ en vertu du programme de la TECQ;

Attendu que la Ville doit, en vertu des modalités dudit programme, dépenser le seuil minimal d'immobilisation au montant de 343 560\$, en réfection d'infrastructures, au plus tard le 31 décembre 2018;

Attendu qu'il reste un solde de 197 720,16\$ dans le montant de la subvention;

Attendu qu'il reste un solde de 274 797,59\$ à dépenser dans le seuil minimal d'immobilisation;

Attendu qu'en vertu du programme TECQ, la Ville est rendue à la priorité 3 pour les travaux admissibles au programme à savoir, le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

Attendu qu'en vertu des modalités du programme, la Ville doit atteindre le seuil minimal d'immobilisation en réfection d'infrastructures municipales d'eau potable, d'égout et de voirie, entre autres;

Attendu que les travaux admissibles à la subvention en vertu de la priorité 3 du programme de la TECQ doivent d'abord être reconnus comme prioritaires dans le Plan d'Intervention pour le renouvellement des conduites approuvé par le MAMOT (le PI);

Attendu que ledit PI est actuellement en voie d'être finalisé et que par conséquent, il n'est pas encore soumis au MAMOT pour approbation, mais qu'il le sera incessamment;

Attendu cependant que, tel que libellé dans le PI à venir, il est de l'avis du Service du Génie municipal de la MRC que parmi la liste des travaux jugés prioritaires et admissibles figurent les travaux suivants :

- 1) la reconstruction des conduites d'eau potable d'égout sanitaire, de la voirie pertinente sans pavage sur la rue D'Anjou, entre la rue Belzile et la rue Giguère (distance d'environ 100 mètres);
- 2) la reconstruction des conduites d'eau potable d'égout sanitaire, de la voirie pertinente sans pavage sur la rue Belzile, entre la rue D'Anjou jusqu'à son extrémité (distance d'environ 155 mètres);

Attendu qu'il est de l'avis du Service du Génie municipal de la MRC que les coûts pour les travaux suivants sont admissibles au calcul du seuil minimal d'immobilisation en infrastructures à savoir :

- 1) la reconstruction des conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial, de la voirie sans pavage sur la rue D'Anjou, entre la rue St-Jacques Nord et la rue Belzile (distance d'environ 100 mètres);
- 2) la reconstruction de l'égout pluvial sur la rue Belzile (distance d'environ 58 mètres);
- 3) la reconstruction du mur de soutènement de la rue D'Anjou sur une distance d'environ 10 mètres;
- 4) la reconstruction du mur de soutènement de la rue Saint-Louis sur une distance d'environ 14 mètres;

Attendu que des mandats ont déjà été donnés pour ces projets au Service du génie en vertu des résolutions #2018-05-153 et 2018-06-189;

Attendu cependant que les mandats donnés ne précisent pas tous les projets ci-dessus ni toutes les tâches qui doivent mener à la réalisation des travaux;

2018-09-248

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, que la ville donne le mandat au Service du génie municipal de la MRC pour :

- 1) la réalisation des documents d'appel d'offres pour les travaux décrits aux points 1 à 6 ci-dessus, incluant : plans, devis, estimation des coûts;
- 2) l'autoriser à aller en appel d'offres dès que possible;
- 3) la surveillance des travaux incluant : surveillance bureau et chantier, rencontre de coordination;
- 4) d'assumer les honoraires professionnels tels que proposés dans l'offre du 3 mai 2018 pour les infrastructures d'eau potable et d'égout;

- 5) d'assumer les honoraires professionnels pour les murs de la rue D'Anjou et Saint-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 13- Autorisation à la MRC pour un appel d'offre étude géotechnique PAVL 2019
Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet RIRL et/ou AIRRL.

Considérant que la ville de Causapscal désire faire réaliser des travaux de voirie dans le cadre du programme PAVL, volet RIRL et/ou AIRRL ;

Considérant qu'un appel d'offres regroupé public a été effectué sur le SEAO et que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme ;

- 1- Englobe
- 2- Stantec
- 3- GHD
- 4- Terrapex

Considérant que la firme Englobe est celle qui a obtenu le meilleur pointage soit 10,33 pour un montant de soumission global de 145 184.70 \$ (taxes incluses).

2018-09-249

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Dave Robichaud;

- 1- D'octroyer le mandat pour la réalisation de l'étude géotechnique à l'entreprise Englobe au montant de 27 007.63 \$ (taxes incluses);
- 2- D'autoriser le service de génie municipal à gérer ce mandat au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 14- Caméra dans la salle du conseil

Considérant que le conseil de la Ville de Causapscal souhaite préserver la bienséance dans les réunions publiques;

Considérant que la ville a subi des pertes par vol dans la cour arrière de l'hôtel de ville durant l'été 2018;

Considérant que la sécurité publique nous suggère l'installation de caméra de surveillance dans la salle du conseil;

2018-09-250

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'accepter la soumission de M. Steve Dufour de la MRC, pour l'acquisition et la pose d'un système de surveillance dans l'hôtel de ville et à l'extérieur au coût de 4 168.58\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 15- Adoption du règlement 233-18 modifiant le règlement de zonage

2018-09-251

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel d'adopter le règlement 233-18 modifiant le règlement de zonage 74-2002

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2018-09-252 16- Dérogation mineure de Roland Bourdages
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, d'accepter la dérogation mineure # DPDRL180195 de M. Roland Bourdages

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2018-09-253 17- Dérogation mineure d'Yvon Lavoie
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Dave Robichaud, d'accepter la dérogation mineure # DPDRL180190 de M. Yvon Lavoie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 18- Semaine de la sécurité ferroviaire
Attendu que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2018.
Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens.
Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.
Attendu que le CN demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

- 2018-09-254 Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'appuyer la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 19- Dons
Pas de demande de dons
- 20- Affaires nouvelles
Pas d'affaires nouvelles
- 21- Correspondance
La correspondance est lue.
- 22- Période de questions
Pas de question
- 2018-09-255 23- Levée de la séance
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.